



Coupe d'Argent et d'Avant, 43^e édition

Cully – 27 et 28 mai 2017

Avis de course

1. ORGANISATEUR

Cercle de la Voile de Moratel-Cully – CP 50, 1096 Cully – info@cvmc.ch

2. SÉRIES ADMISES

6.5m SI jauges classique et moderne

3. RÈGLES

Règles de courses internationales de l'ISAF, les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing et les instructions de courses du CVMC.

4. PUBLICITÉ

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité de l'ISAF et les prescriptions de Swiss-Sailing relatives à ce code.

5. INSCRIPTION

Formulaire joint à retourner dûment rempli jusqu'au **21 mai 2017 à 24h00** au plus tard par e-mail : regates@cvmc.ch ou sur le site internet du CVMC :

<http://www.cvmc.ch/index.php/regates/inscription-aux-regates>

Finance d'inscription : 50.- par Yacht à régler lors de la confirmation de votre inscription.

Nombre minimum d'inscription requis pour que la manifestation ait lieu : 10

Nombre de bateaux pour des départs différents pour chaque classe : Min. 4 bateaux par classe

6. PROGRAMME

Samedi 28 mai

9h00 – 12h00

Accueil, confirmation d'inscription, remise des instructions de course

13h00

Briefing, à disposition du comité de course

Dimanche 29 mai

9h00

Premier signal d'avertissement possible

14h00

Dernier signal d'avertissement possible

Remise des prix dès que possible

7. JAUGE

Chaque bateau doit produire un certificat de jauge valide.

8. PARCOURS

Les parcours seront de type «banane» et côtier.

9. CLASSEMENT

Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les manches en retirant son plus mauvais score.

Un classement sera établi avec attribution des challenges même si une seule manche est courue.

10. MANIFESTATIONS

Samedi 28 mai

18h00

Assemblée générale extraordinaire de la classe

19h00

Apéritif au club

20h00

Souper au club house, prix 20.-, sur inscription (utiliser le formulaire d'inscription à la régates)

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture du montant minimum légal en vigueur et valable en compétition.